

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Door et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 6**

À la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'en rester au droit commun de la prescription, fixé à 2 ans. Tel est l'objet de cet amendement.